

Qu'est-ce qui me motive pour rejoindre le Comité des partenaires ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Si vous êtes tiré au sort, il pourra éventuellement vous être demandé de fournir un justificatif de votre identité, domicile et situation.

Conditions de recevabilité des candidatures :

- Résider dans l'une des 8 communes de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins
- S'engager pour la durée du mandat (jusqu'en 2026)
- Ne pas être élu communautaire



Traitement de vos données personnelles

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement par le service mobilité de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins. Les informations personnelles que vous nous communiquez par l'envoi de ce formulaire sont conservées et protégées durant toute la durée du mandat (jusqu'en 2026). Elles ne seront utilisées que dans le cadre de l'appel à candidature des représentants des habitants au comité des partenaires de la mobilité. Conformément au RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppressions des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : a.kihal@cc-paysdesecrins.com

COUPON À REMETTRE

À l'accueil de votre mairie

ou

À la Communauté de Communes du Pays des Écrins
Maison du canton à L'Argentière-La Bessée



**REJOIGNEZ LE COMITÉ DES PARTENAIRES
ET PARTICIPEZ AU DIALOGUE SUR LES
POLITIQUES DE MOBILITÉ
AU PAYS DES ECRINS !**

**Proposez-nous votre candidature
avant le 14 octobre 2022**

**Tirage au sort des candidats
le 21 octobre 2022.**

Inscrivez-vous en remplissant ce formulaire ➔

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DES ECRINS**

Maison du Canton
404 avenue Général de Gaulle
05120 L'Argentière-La Bessée

Tél : 04 92 23 11 17
Mail : info@cc-paysdesecrins.com



Inscription au tirage au sort

Mr Mme/Mlle

NOM Prénom :

Commune de résidence : Depuis (année)

Adresse :

Téléphone :

Email :

Je suis (cocher les cases pertinentes) :

Scolarisé(e)

Nom et Commune de l'Etablissement :

Actif(ve), en emploi

Profession :

Commune du lieu de travail :

Actif(ve), sans emploi

Profession :

Périmètre de recherche d'emploi :

Non actif(ve) / à la retraite (préciser) :

autre situation à faire valoir :



La loi d'Orientation des mobilités (LOM) a conféré aux Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM), comme la Communauté de Commune du Pays des Ecrins, de nouvelles prérogatives pour le développement des mobilités actives (marche, vélo), partagées (covoiturage, autopartage...) et solidaires.

Le développement de ces solutions doit se faire dans un cadre concerté, grâce notamment à la création de Comités des Partenaires, composés à *minima* des représentants des employeurs et des associations d'usagers ou d'habitants ainsi que d'habitants tirés au sort.

Réuni au moins une fois par an, et à chaque évolution substantielle de l'offre de mobilité sur le territoire, ce Comité constitue la garantie d'un dialogue permanent entre les autorités organisatrices, les usagers et le tissu économique.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Pays des Ecrins lance un appel à candidature pour les citoyens désireux de participer activement aux échanges sur l'évolution de l'offre de mobilité sur le territoire. 4 d'entre eux seront tirés au sort pour rejoindre le Comité des Partenaires.

Proposez-nous votre candidature jusqu'au 14 octobre, en remplissant le formulaire ci-dessous et en le déposant à la Communauté de Communes ou dans votre mairie.

